



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°021

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2016

# Sommaire

## Préfecture du Jura

39-2016-04-28-001 - Arrêté confiant à Mme Laure LEBON, sous-préfète de Saint-Claude, la suppléance du préfet du Jura, du samedi 30 avril au dimanche 1er mai 2016 inclus (1 page)

Page 3

Préfecture du Jura

39-2016-04-28-001

Arrêté confiant à Mme Laure LEBON, sous-préfète de Saint-Claude, la suppléance du préfet du Jura, du samedi 30 avril au dimanche 1er mai 2016 inclus



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Direction des collectivités territoriales  
et des moyens de l'état

Bureau des collectivités territoriales  
et du contentieux

N° D C T M E - B E T O - 2 0 1 6 0 4 2 8 - 0 0 1

Arrêté confiant à Madame Laure LEBON,  
sous-préfète de Saint-Claude,  
la suppléance du préfet du Jura,  
du samedi 30 avril au  
dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 inclus

**LE PRÉFET DU JURA**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

Vu le décret du 20 juin 2013 portant nomination de M. Jacques QUASTANA, préfet du Jura ;

Vu le décret du 30 avril 2014 portant nomination de M. Renaud NURY, secrétaire général de la préfecture du Jura ;

Vu le décret du 7 août 2015 portant nomination de Mme Laure LEBON, sous-préfète de Saint-Claude ;

Considérant l'absence simultanée hors du département du préfet du Jura et du secrétaire général de la préfecture du Jura du samedi 30 avril au dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 inclus ;

#### ARRETE

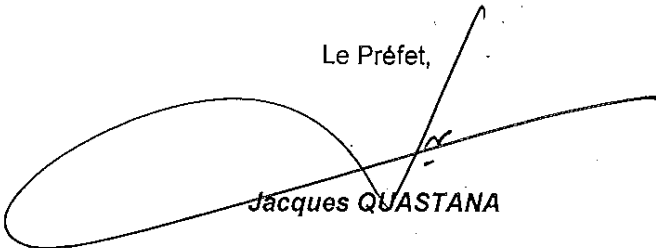
**Article 1<sup>er</sup>** : La suppléance du préfet du Jura est assurée par Mme Laure LEBON, sous-préfète de Saint-Claude, et délégation de signature lui est donnée, dans ce cadre, pour toutes matières relevant des compétences et attributions du représentant de l'État dans le département pour la période suivante :

**du samedi 30 avril 2016 à 8H00 au dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 à 20H00**

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Jura et la sous-préfète de Saint-Claude sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lons-le-Saunier, le **28 AVR. 2016**

Le Préfet,

  
Jacques QUASTANA

PRÉFECTURE DU JURA - 8, rue de la Préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX - ☎ : 03 84 86 84 00 - ✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « Horaires »